Assemblée extraordinaire des délégués SPVal Procès-verbal

Dans ce PV, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Mercredi 30 novembre 2016

Salle communale de Martigny

Le Président du jour, **Gilles Vouillamoz**, ouvre l'assemblée avec un retard de 30 minutes en raison d'un accident sur l'autoroute entre Conthey et Riddes.

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il présente le bureau composé de Christophe Dussex, Vice-président de l'AD, d'Olivier Solioz, Président de la SPVal, d'Anne-Marie Mesiano, Administratrice de la SPVal et de Catherine Boni, Secrétaire de l'AD.

Il présente également les membres du Comité Cantonal de la SPVal et relève la présence de Mme Marylène Volpi Fournier, Présidente de la FMEP.

1. Désignation des scrutateurs

Fanny Dorsaz, Sandro Fontana, Christophe Juilland et Lise Gravina sont désignés. L'assemblée accepte ces propositions à l'unanimité.

2. Contrôle des présences

Nombre de délégués présents : 133

3. Nomination de la secrétaire de l'AD

Séverine Damay Reuse pésente Catherine Boni et la propose comme secrétaire de l'AD. L'assemblée approuve cette nomination à l'unanimité.

4. Approbation du PV de l'AD ordinaire du 4 juin 2016

Les délégués ont pris connaissance du PV de la partie syndicale de l'AD du 4 juin 2016, joint au courrier de la convocation, ainsi que de la partie ordinaire, en lien sur le site de la SPVal. Ce PV est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

5. Modification des statuts de la SPVal

Olivier Solioz prend la parole afin d'expliquer pourquoi la révision des statuts de la SPVal s'avère nécessaire.

Il s'agit de s'adapter à la nouvelle situation des partenaires sociaux de l'Etat du Valais. Lors d'une séance ouverte, le CC de la SPVal ainsi que les présidents des districts ont confirmé l'appartenance de la SPVal à la FMEP.

L'adhésion automatique des enseignants à la SPVal n'est plus garantie. C'est pourquoi des précisions ont été apportées aux différentes catégories de membres.

Des modifications portent également sur la question des cotisations.

Tous ces points sont affichés et précisés par Olivier Solioz. Il ouvre la discussion afin de répondre à d'éventuelles questions.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée est invitée à voter.

Les modifications apportées aux statuts sont acceptées à l'unanimité.

Olivier Solioz remercie les délégués pour leur confiance.

6. Dossiers actuels et futurs

Olivier Solioz présente :

- Personnes de contact :

Leur rôle de proximité consiste à seconder Anne-Marie Mesiano et à faciliter son travail. Ces personnes sont nommées par leur district et approuvées par le CC. Pour les remercier de leur engagement, ces personnes reçoivent un cadeau et sont applaudies.

Classes ouvertes :

Suite à la « Balade des Savoirs », en mai et juin 2016, des collègues ont ouvert leur classe à leurs autorités communales et cantonales.

La Commission Pédagogique relance ce projet en proposant d'inviter les politiques dans les classes durant la période allant du 16 au 27 janvier 2017.

La SPVal encourage les enseignants à participer et à s'annoncer auprès du CC. L'idée d'une invitation personnelle envoyée aux nouveaux conseillers des différentes communes est soumise.

Le CC transmettra cette invitation aux autorités cantonales, aux directeurs des écoles et aux inspecteurs.

C'est une vitrine permettant de montrer clairement la réalité de l'école.

Enquêtes SER-FMEP :

Une enquête du SER concernant le bien-être des enseignants au travail va être lancée au printemps. Pour cela, il suffira d'y consacrer une vingtaine de minutes. Afin que cette enquête soit représentative, il faudrait obtenir au moiris 75% de réponses. Le rôle des délégués est d'encourager leurs collègues à répondre au questionnaire. Des informations parviendront personnellement à chaque enseignant et figureront également dans « l'Educateur » ainsi que dans le bulletin d'informations de la SPVal.

La FMEP cherchera également à connaître l'opinion des enseignants au sujet des mesures prises pour CPVal. Idéalement, un beau pourcentage de retours est vivement souhaité.

Plan de scolarité :

Dès l'année scolaire 2018-2019, une modification concernant les congés d'automne est prévue. Toutes les modalités ne sont pas encore réglées. Mme Ariane Doyen, responsable de ce dossier, devrait convoquer, à nouveau, les représentants des associations pour en rediscuter.

- Evaluations et examens :

Le CC a fait son travail en retournant au département toutes les remarques des enseignants. Il a fallu beaucoup de temps pour obtenir une réaction mais cela a enfin bougé.

- La question du statut du premier semestre est en discussion. L'idée est d'étendre le principe en vigueur en 4H jusqu'en 8H, soit un état des lieux des notes au premier semestre et le calcul de la moyenne uniquement en fin d'année.
- Concernant les notes d'environnement, faudra-t-il regouper Géographie Histoire et laisser les SN seules ou reprendre l'ancienne formule calculant la moyenne des trois branches ? La question reste ouverte. Pierre Antille a pris la mesure de la problématique.
- Au sujet du bilan des examens cantonaux, les examens de math ne doivent pas être de la compréhension de l'écrit. Les corrigés doivent être corrects. Il n'y aura plus que deux examens par matinée (lundi, mardi, mercredi).
- Quant aux examens cantonaux pour les élèves DYS, les mesures prises pour ces élèves doivent être affinées. Sébastien Vassalli a pris en compte les demandes des enseignants. Dorénavant, les feuilles seront blanches, les exercices bien séparés, les interlignes adaptés. Un document PDF sera transmis aux directions d'école et M. Beytrison sera en mesure de transmettre un document Word adaptable, sur demande de la direction des écoles.

- RH pour les enseignants :

C'est une catastrophe. La SPVal suit de près ce dossier. M. Jean-Philippe Lonfat sera approché rapidement à ce propos.

- Bulletin informations / Site internet / Résonances : Invitation à mettre des commentaires et à publier des tribunes libres ou des articles.

Cartes rabais :

Elles sont ou ont été distribuées. Il faut avertir la SPVal si des commerces listés ne pratiquent pas les rabais négociés. Nouveautés : Deux bons Ochsner Sport et 10% de rabais à "Le Maître de Jeux" à Sion. Ne pas oublier toutes les offres de la FMEP (site internet)!

- ETS 2:

Renvoi au Conseil d'État. Une séance avec le Service est prévue le 13 décembre 2016. Ce qui attend les enseignants : suppression des décharges L2-L3, adaptation pour le Haut-Valais concernant l'uniformisation ou l'augmentation des normes pour les cours AC&M, changement de coefficient pour les études dirigées. Pour l'instant, les premiers échos semblent dire que ces mesures sont maintenues. C'est à l'enseignant de solliciter les bons interlocuteurs!

Intervention de Mme Marylène Volpi Fournier :

- Elle remercie l'assemblée pour la votation et l'acceptation des modifications des statuts de la SPVal.

- ETS 2:

Mme Volpi Fournier resitue le contexte.

Elle rappelle que le refus du Grand Conseil concernant essentiellement les modifications sur la loi fiscale et celle de la santé a été une grosse surprise. Le Gouvernement ne s'y attendait pas du tout. Les mesures d'économies ont été prises, mais il n'y a aucune rentrée! Le gouvernement se retrouve dans l'impasse, en particulier le Département de la Formation.

Elle appuie les propos d'Olivier Solioz concernant la séance du 13 décembre 2016. Toute personne susceptible d'entendre doit être sollicitée.

- CPVal:

C'est un gros dossier qui va occuper la FMEP durant quelques années encore!

- La caisse fait face à deux soucis majeurs :
 - le rapport démographique entre les assurés actifs et les retraités
 - La primauté des cotisations (Le rendement de la caisse est aujourd'hui très bas et le capital est chaque fois mis à mal.)
- Un groupe de travail a été mis sur pied pour discuter de deux situations problématiques :
 - baisse du taux technique, baisse du taux de conversion.
 - gestion du personnel (personnel actif vieillissant, 30% de personnes seraient susceptibles de partir à la retraite dans les 7 prochaines années, soit environ 3'000 personnes).

Ce groupe de travail doit conjuguer les préoccupations de l'employeur (personnel suffisant afin d'assurer les tâches de l'Etat) et celles des assurés (obtenir une rente acceptable, partir à la retraite dans de bonnes conditions).

- Il n'y aura aucun changement jusqu'à fin 2017.
- Puis des propositions seront discutées avec la base et transmises au Conseil d'Etat.
- Dès 2019, des mesures par palliers successifs seront mises en application.
- Des mesures transitoires seront à négocier. Une enquête de la FMEP va être mise sur pied afin de prendre la température de la base.
- La FMEP a demandé à l'employeur un état de la situation pour son personnel (pyramide des âges, salaires moyens...)

Olivier Solioz reprend la parole :

Mandat AD :

Est-ce que les délégués sont d'accord pour que le CC envoie un courrier officiel au DFS afin de lui signifier que les délégués SPVal sont contre des mesures structurelles mais pourraient entrer en discussion pour des mesures ponctuelles ? Ce courrier ferait écho à une même démarche opérée par les collègues du secondaire.

La discussion est ouverte. Aucune question ou remarque n'étant formulée, l'assemblée passe au vote.

Le mandat est accordé au CC à l'unanimité.

- AG SER :

Trois résolutions ont été votées durant cette assemblée.

- MITIC (pousser les autorités à se positionner sur l'utilisation des MITIC).
- Migrants (budgets fluctuants en fonction des besoins selon l'afflux de migrants).
- RIE III (réforme sur l'impôt sur les entreprises).

7. Questions des délégués

Marylène Volpi Fournier précise que RIE III touchera le Valais à hauteur de 50 millions.

Didier Buttet prend la parole pour le district de Monthey, plus précisément au nom des enseignants de Collombey-Muraz, sur la question du suivi des élèves sur 2 ans. Depuis la LEP, les enseignants de Collombey-Muraz ont toujours exprimé leur désaccord sur la généralisation du suivi des élèves sur deux ans. Cette question, selon eux, n'a jamais fait débat, que cela soit au niveau de la SPVal ou du Grand Conseil. Aujourd'hui encore, ils

déplorent un grand manque de considération. Ils souhaitent savoir si c'est une bonne décision d'imposer ce suivi sur deux ans, à tous et partout. Ils demandent les avis et les remarques des collègues des autres communes et des autres districts.

Stéphane Theler rappelle que les enseignants de Sion étaient également contre cette mesure et avaient envoyé un courrier au SE. S'en était suivie une rencontre avec M. Cleusix lequel, pour calmer le jeu, avait dit qu'il n'y avait pas d'obligation. Cela avait été protocolé. Mais qu'en est-il maintenant puisque le Chef de Service a changé ? Selon lui, il faudrait sonder la base, puis réagir et ne pas rien faire face à cette obligation.

Anne-Laure Coupy rajoute que, pour cette année, la direction des écoles de Sion n'avait pas obligé les enseignants qui, avec un motif valable, ne souhaitaient pas suivre leur classe sur deux ans.

Katalin Epiney intervient pour les enseignants de Veyras où les réactions avaient également été très vives. La direction a soutenu ses enseignants. Leur inspecteur d'arrondissement a proposé qu'une fois, on ne suive pas sa classe sur deux ans et ceci pour des raisons valables. Chaque enseignant a alors écrit un courrier au DFS en mentionnant des raisons valables. Personne n'a donc été tenu à le faire. Ils ont décidé de réitérer cette démarche pour la prochaine année scolaire.

Florence Tornay prend la parole au nom de la commune de Saint-Maurice. Cela fait des années que les classes fonctionnent de cette manière et cela ne dérange personne.

Gaëtan Bruchez ne trouve pas normal d'être soumis à ce principe, car ces deux ans peuvent être vraiment pénibles si la classe est difficile à gérer. Selon lui, le dialogue avec les directions d'école semble compliqué.

Sandro Fontana renchérit en citant une série de réflexions de collègues.

Stéphane Theler reprend les termes du PV de la rencontre des enseignants de Sion avec M. Cleusix : « Le Département n'exige absolument pas ce suivi et ne l'exigera pas plus à l'avenir ».

Olivier Solioz constate que, de mémoire, lors de la consultation pour la LEP, les avis des enseignants étaient partagés. Sans entrer dans les détails, les pourcentages se situaient pratiquement à 50% pour le suivi et 50% contre. Les doléances des enseignants avaient été transmises au DFS et la formulation du « en principe » remise en question. Il propose que le CC travaille ce dossier lors de sa prochaine séance. A voir si un sondage doit être conduit. Il encourage les personnes présentes à s'investir dans leur district et à formuler une résolution pour la prochaine AD. Il remet en question certaines positions de M. Cleusix qui allaient à l'encontre de ce qui était souhaité par le reste du Service ou du Département. Les sensibilités des inspecteurs sont différentes également. Il y a toujours possibilité de discuter.

Sandro Fontana redit que c'est à l'obligation du suivi que s'opposent les enseignants de Collombey-Muraz.

Olivier Solioz précise que le CC avait bien reçu le retour du Département aux enseignants de Collombey-Muraz et qu'il avait pris connaissance de la demande précise de ceux-ci, soit un changement de texte de loi, afin d'enlever cet article. Il rassure les enseignants de Collombey en leur disant que le CC allait retravailler ce dossier. Pour Sion, il faut nuancer, car il était question de « volontaires ». Toutes ces questions seront soulevées auprès de M. Lonfat.

8. Divers

Olivier Solioz conclut son intervention par des remerciements : aux délégués pour leur présence, aux enseignants de Martigny pour leur aide, aux membres du CC pour leur investissement, aux présidents des districts, en rappelant que des places sont toujours vacantes, aux différentes commissions qui travaillent pour la SPVal, aux personnes de contact.

Puis. il s'adresse à Anne-Marie Mesiano, Administratrice de la SPVal, et la remercie pour ses 26 ans d'activité au sein de l'association.

Les dates des assemblées des districts et de l'AD ordinaire de la SPVal sont affichées. Il rappelle les événements importants de 2018, soit les 50 ans de la SPVal et les 75 ans de la FMEP.

Gilles Vouillamoz clôt l'assemblée en invitant les délégués à se rassembler pour le verre de l'amitié.

Le Président de l'AD

Gilles Vouillamoz

La Secrétaire de l'AD

Catherine Boni